

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 19 janvier 2023

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	13 janvier 2023
Nombre de membres présents :	07	Date de l'affichage :	13 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck et Mme BASTARD Virginie

Absents excusés : M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Secrétaire de séance : M. LEMERCIER Jérôme

FINANCES

❖ **Commission de Finances**

M. Christel GÉGU, Adjoint, précise que la commission se réunira le mardi 21 février. Une réflexion sera engagée sur les projets d'investissement avec notamment les travaux de l'église budgétés en 2023.

❖ **Département de la Mayenne : contrat de territoire 2023-2028**

M. Christel GÉGU fait savoir que le Département de la Mayenne, dans le cadre du projet « Ambition Mayenne 2030 » a accordé à la Commune une dotation globale de 13 002 € au titre des contrats de territoire 2023-2028, portée à 15 120 € pour un projet d'investissement orienté bas carbone.

BÂTIMENTS

❖ **Travaux de rénovation et de mise en sécurité de l'église**

M. le Maire précise que la souscription est ouverte auprès de la fondation du patrimoine. Ce jour, la somme de 200 € a été versée ce qui représente 5% de l'objectif attendu de la collecte des dons.

M. Christel GÉGU propose de déposer le dépliant de souscription dans le bulletin municipal.

M. le Maire ajoute que suite à l'avis de la Sous-Préfecture de Château-Gontier, les devis des travaux peuvent être signés et envoyés aux entreprises. La société MJCD David MEIGNAN a planifié les travaux en septembre 2023.

COMMERCE MULTISERVICES

❖ **Etat des lieux de la situation**

M. le Maire informe le conseil que le réfrigérateur et le mobilier ont déjà été vendus par M. PINEAU. Il faudra donc prévoir une somme au budget primitif pour racheter du matériel et relancer le

commerce.

Le dossier de reprise du commerce est suivi conjointement par la CCPC et la Chambre du Commerce et de l'Industrie : informations dans la presse, sur un site de vente en ligne, sur les réseaux sociaux, affiches...

Par courrier reçu le 5 janvier 2023, M. PINEAU propose de revendre la licence IV (licence débit de boissons de 4^{ème} catégorie) à la Commune au prix de 7 500 € alors qu'elle lui a été cédée au prix de 3 000 €.

M. le Maire précise que la mairie dispose d'un acte de cession de la licence IV à l'ancien gérant stipulant d'une vente de la licence IV au prix de 3 000 €, l'acquéreur étant autorisé à la revendre à tout repreneur du commerce exerçant cette activité sur le territoire et qu'en cas de départ de la collectivité, sans repreneur, la licence sera rachetée par la Commune au même prix (3 000 €) afin de rester sur son territoire.

En 2017, la mairie a délivré une attestation de déclaration de transfert de la licence IV à M. PINEAU. Contactée, Mme TILY de la Sous-Préfecture a confirmé que lorsqu'il s'agit du dernier débit de boissons dans une commune, le maire peut s'opposer à la vente de la licence IV hors commune. Son avis est systématiquement suivi par le Préfet.

M. le Maire va transmettre toutes les informations à Mme TILY pour avoir une réponse plus précise. En attendant, il faudra sans doute prévoir un budget supplémentaire pour le rachat de la licence.

❖ Dépôt de pain

M. Christel GÉGU précise qu'un dépôt de pain a été mis en place à la bibliothèque 3 jours par semaine (lundi, mercredi et vendredi) de 10h30 à 12h. Ce service est assuré selon un roulement par six bénévoles assistés des membres de l'équipe de la bibliothèque le mercredi matin. Les invendus sont retournés au boulanger de Cuillé sauf le lundi.

URBANISME

❖ N° 2023/01 - Révision de la carte communale : inventaire des zones humides

M. le Maire signale avoir été alerté par l'Atelier d'Ys de la présence de larges zones humides au nord de la parcelle de la Forge remettant en cause le projet de lotissement sur cette zone et le dossier même de révision de la carte communale. Il présente au Conseil le plan des zones humides recensées dans la Commune, information qui n'a pas été reprise lors de l'élaboration de la carte communale en 2016.

Le Cabinet DM.EAU (Janzé) sollicité par l'Atelier d'Ys, a déposé un devis pour la réalisation d'un inventaire des zones humides sur deux secteurs de projet (la Forge et rue du Cormier). Le devis s'élève à 1 200 € TTC et comprend l'inventaire des zones humides sur ces deux secteurs et la rédaction du rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
RETIENT la proposition commerciale de la société DM.EAU de réaliser un inventaire des zones humides sur deux secteurs de St-Poix pour un montant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC.

❖ Aménagement du site de la Forge

M. le Maire donne lecture du courrier de Mayenne Habitat en date du 3 janvier 2023 précisant que le 19 décembre 2022 le comité d'engagement de Mayenne Habitat a émis :

- un avis favorable pour la réalisation d'un lotissement en maîtrise d'ouvrage déléguée et de quatre logements, l'opération sera engagée au titre de la programmation 2025
- un avis défavorable à la réhabilitation de l'ancienne grange (trop de travaux en termes d'investissement)

La société COOP LOGIS sera relancée pour la rénovation de la grange et le CIAS contacté pour un éventuel projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) dans la petite maison située 9 rue de Normandie.

VIE ASSOCIATIVE

❖ Journée de la St Paterne du 16 avril 2023

M. Christel GÉGU, Adjoint, vice-président de la Commission Vie Associative, explique que la réunion préparatoire avait lieu hier le 18 janvier.

Le déroulé de cette journée se présente ainsi :

- Matin : 2 randonnées de 3 km ou 8 km avec un départ à 9h30, une pause au terrain de foot pour une démonstration de drones avec l'association AEROPAVI, exposition possible également à la salle

- Midi : repas fournis par le traiteur DALIBARD de Loiron Ruillé, tarif plus élevé entre 12 € et 15 € pour les adultes

- Après-midi : jeux (pétanque, palets, cartes)

L'invitation sera glissée dans le bulletin municipal.

❖ AMAC

M. Christel GÉGU, Adjoint, précise que samedi prochain les bénévoles sont invités à participer au rangement du matériel à la coopérative puis au repas à la salle et enfin à l'après-midi crêpes.

COMMUNICATION

❖ Bulletin

Le bulletin devrait comprendre 36 pages, un premier envoi sera remis à l'imprimeur.

Il reste le calendrier à compléter. La distribution est prévue la deuxième quinzaine de février.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

❖ Plantations à la mairie

M. Jérôme LEMERCIER, vice-président de la Commission Aménagement paysager, présente le devis des PEPINIÈRES JEAN HUCHET (Gennes-sur-Seiche) relatif à la fourniture d'ardoises de paillage et de plantes vivaces pour réaménager les parterres de la mairie : heuchères, échinacée, anémones, agapanthes, fuchsia, bergénies, tulipes...après discussion, le nombre de bergénies est divisé par trois et les Phlox sont supprimés.

Le devis corrigé n° 22009240 du 22/12/2022 s'élève à 268.24 € TTC au lieu de 304.43 € TTC.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

❖ N° 2023/02 – Révision des statuts du syndicat TEM – Acceptation expresse

M. le Maire expose que :

Le syndicat d'énergie Territoire d'énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la Commune de Saint-Poix.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 13 décembre 2022, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à la Commune de Saint-Poix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sur proposition de M. le Maire,

PRONONCE un avis favorable sur cette procédure de révision.

ACCEPTE les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'énergie Mayenne.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Nettoyage du réseau d'assainissement (partie haute du bourg)

Le nettoyage est programmé lundi prochain 23 janvier. Des résidus de goudron ont été retrouvés dans le réseau Eaux usées au niveau du 66 rue de Bretagne.

⇒ Programme de voirie 2023

Un enduit superficiel d'usure est prévu dans le chemin de la Gueullerie ainsi que des travaux de point à temps sur le territoire communal.

⇒ Compte-rendu du Conseil communautaire du 12 décembre 2022

M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du compte-rendu.

⇒ Réseau Eaux pluviales

M. Christel GÉGU, Adjoint, fait part aux élus de la réception de la convention relative au versement d'un fonds de concours pour la participation de la Commune aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de la rue du Maine et de la rue de Normandie. Or les travaux proposés ne correspondent pas à ce qui a été initialement arrêté. Les travaux s'élèvent à 45 079.52 € HT et la participation de la commune à 50% soit 22 539.46 € à verser en 2 fois.

M. Christel GÉGU reprend contact avec les services de la CCPC d'autant plus rapidement que les travaux sont programmés début février.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Cérémonie des vœux

Une soixantaine d'adultes et une dizaine d'enfants étaient présentes à la cérémonie du vendredi 6 janvier 2023. L'année prochaine la cérémonie sera avancée à 20h.

➤ INSEE : recensement de la population

M. le Maire précise que la population légale au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 est de 412 habitants : population municipale de 407 habitants et population comptée à part (étudiants) de 5 habitants.

M. le Maire ajoute que la collecte officielle a commencé aujourd'hui le 19 janvier pour se terminer le 18 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H56.